

## Primes pour le remplacement des menuiseries extérieures

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Description	La prime pour le remplacement des menuiseries extérieures est une aide financière qui peut être obtenue auprès de la Région wallonne pour entreprendre des travaux au niveau des châssis et vitrages afin d'en améliorer la performance énergétique.
Statistiques voisines	
Périodicité	
Ponctualité	
Propriété	Service public de Wallonie – DGO4 – Département logement
Limites d'utilisation	X Usage uniquement autorisé en interne à l'organisme producteur des données
	Diffusion par convention ou acte d'engagement avec les organismes publics
	Diffusion par vente (acte d'engagement)
	Mise à disposition gratuite (acte d'engagement)
Mise à disposition gratuite (sans acte d'engagement)	
Textes légaux de référence	
Format des fichiers informatiques	
Supports de diffusion	
RÉSUMÉ MÉTHODOLOGIQUE	
Concepts et classifications	
Concepts	Logement
Classifications	
Couverture	
Couverture géographique	Wallonie
Première période de référence disponible	
Dernière période disponible	2013
Unité statistique	Demande de prime pour le remplacement des menuiseries extérieures déposée auprès de la Région wallonne
Population statistique	Ensemble des demandes de primes pour le remplacement des menuiseries extérieures déposées auprès de la Région Wallonne durant la période de référence
Données de base	
Enquête	-
Données administratives	Demandes de primes pour le remplacement des menuiseries extérieures déposées auprès de la Région wallonne
Produits statistiques	-
Période de base	-
Méthodes d'agrégation	-
Méthodes d'ajustement	-
Autres points	

## DÉFINITIONS

<b>Logement</b>	Un logement est un bâtiment ou une partie de bâtiment structurellement destiné à l'habitation d'un ou de plusieurs ménages.
-----------------	---

## DONNÉES

### 1. Numéro de dossier

<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Alphanumérique
<b>Remarques</b>	

### 2. Statut du dossier

<b>Description</b>	Indique l'état du dossier à un instant t. Permet de créer l'historique du dossier. Les codes utilisés sont les suivants (liste non exhaustive) : 01 – Introduit 02 – Incomplet 03 – Complet 04 – Dossier rejeté 05 – Autorisation commencer travaux – Recevable 06 – Formulaire de fin de travaux rentré 07 – Dossier accepté (permet de savoir combien de dossiers ont été payés par l'administration sur le budget de l'année x). 08 – Payé par comptabilité 50 – Recours introduit 51 – Recours recevable 55 – Recours accepté
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	

### 3. Date statut dossier

<b>Description</b>	Indique l'état du dossier à une date donnée. Permet de reconstituer l'historique du dossier.
<b>Type de donnée</b>	Date
<b>Remarques</b>	

### 4. Adresse du logement faisant l'objet de la demande

<b>Description</b>	Nom de rue ou code rue du registre national / Numéro / Boîte (ou étage)
<b>Type de donnée</b>	Alphanumérique
<b>Remarques</b>	

### 5. Code postal du logement faisant l'objet de la demande

<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

6. Commune (ou localité) du logement faisant l'objet de la demande	
<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Texte
<b>Remarques</b>	

7. Nom du demandeur	
<b>Description</b>	Nom / Prénom
<b>Type de donnée</b>	Texte
<b>Remarques</b>	

8. Civilité du demandeur	
<b>Description</b>	Indique la formule à employer pour les courriers (Monsieur, Madame, Monsieur et Madame...)
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	

9. Date de naissance du demandeur	
<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Date
<b>Remarques</b>	

10. Etat civil du demandeur	
<b>Description</b>	Les catégories utilisées sont les suivantes : Célibataire Marié Divorcé Concubin Séparé Veuf Décédé Inconnu
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	Cette rubrique n'est plus toujours encodée. Très souvent l'état civil est inconnu.

11. Nom du conjoint / concubin du demandeur	
<b>Description</b>	Nom / Prénom
<b>Type de donnée</b>	Texte
<b>Remarques</b>	

12. Date de naissance du conjoint / concubin du demandeur	
Description	
Type de donnée	Date
Remarques	

13. Etat civil du conjoint/concubin du demandeur	
Description	Les catégories utilisées sont les suivantes : Célibataire Marié Divorcé Concubin Séparé Veuf Décédé Inconnu
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	Cette rubrique n'est plus toujours encodée. Très souvent l'état civil est inconnu.

14. Lien de parenté avec le demandeur	
Description	Indique le degré de parenté avec le demandeur des différentes personnes composant le ménage et <b>dont il faut tenir compte dans le dossier de demande de la prime</b> . En l'occurrence, les codes employés ici sont les suivants : 00 – Demandeur 01 – Conjoint(e) 02 – Concubin(e)
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

15. Revenus déclarés	
Description	Indique si le demandeur a déclaré, ou non, ses revenus dans sa demande.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	La déclaration des revenus par le demandeur n'est pas obligatoire. Elle peut être utile si les revenus du demandeur sont inférieurs à un certain plafond dans la mesure où la prime de base est calculée en fonction des revenus du demandeur et de sa situation familiale. Un moindre revenu peut lui ouvrir droit à une prime plus importante. Les revenus ne sont déclarés que si le demandeur est pleinement propriétaire ou (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2013) pleinement usufruitier

<b>16. Revenus du demandeur</b>	
<b>Description</b>	Indique le montant des revenus globalement imposables du demandeur.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	<p>La déclaration des revenus par le demandeur n'est pas obligatoire. Elle peut être utile si les revenus du demandeur sont inférieurs à un certain plafond dans la mesure où la prime de base est calculée en fonction des revenus du demandeur et de sa situation familiale. Un moindre revenu peut lui ouvrir droit à une prime plus importante.</p> <p>Les revenus ne sont déclarés que si le demandeur est pleinement propriétaire ou (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013) pleinement usufruitier</p>

<b>17. Revenus du conjoint / concubin du demandeur</b>	
<b>Description</b>	Indique le montant des revenus globalement imposables du (de la) conjoint(e) / concubin(e) du demandeur.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	<p>La déclaration des revenus par le demandeur n'est pas obligatoire. Elle peut être utile si les revenus du demandeur sont inférieurs à un certain plafond dans la mesure où la prime de base est calculée en fonction des revenus du demandeur et de sa situation familiale. Un moindre revenu peut lui ouvrir droit à une prime plus importante.</p> <p>Les revenus ne sont déclarés que si le demandeur est pleinement propriétaire ou (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013) pleinement usufruitier</p>

<b>18. Type de propriétaire - Demandeur</b>	
<b>Description</b>	Indique si le demandeur est : L – Plein Propriétaire P – Propriétaire U - Usufuitier
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	

<b>19. Type de propriétaire – Conjoint/concubin du demandeur</b>	
<b>Description</b>	Indique si le conjoint ou le concubin du demandeur est : L – Plein Propriétaire P – Propriétaire U - Usufuitier
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	

<b>20. Vérification des droits de propriété au cadastre</b>	
<b>Description</b>	Indique que les services de la Région wallonne ont vérifié les déclarations du demandeur et de son (sa) conjoint(e)/concubin(e) quant à leur droit de propriété sur le bien objet de la demande auprès du service cadastral.
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	

<b>21. Fausse déclaration sur l'honneur concernant les droits de propriétés</b>	
<b>Description</b>	Indique si le demandeur et son (sa) conjoint(e)/concubin(e) ont fait une fausse déclaration sur l'honneur concernant leurs droits de propriétés sur le bien faisant l'objet de la demande.
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	

<b>22. Abattements</b>	
<b>Description</b>	Indique le nombre d'abattements auxquels le demandeur a droit en fonction du nombre d'enfants et de personnes handicapées à charge.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

<b>23. Date de première occupation du logement objet de la demande</b>	
<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Date
<b>Remarques</b>	

<b>24. Nom de l'estimateur ayant visité le logement pour la vérification des travaux</b>	
<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Texte
<b>Remarques</b>	

<b>25. Date de la visite de l'estimateur pour vérification des travaux</b>	
<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Date
<b>Remarques</b>	

26. Code des travaux réalisés	
<b>Description</b>	Indique le type de travaux que le demandeur entreprend et pour lesquels il demande une prime. Cette rubrique reprend la codification des travaux utilisée pour la prime à la réhabilitation. Par conséquent, la valeur encodée dans cette rubrique est toujours 7 « Remplacement des menuiseries extérieures (portes et châssis) ou du vitrage de celles-ci pour atteindre des critères de performance précis ».
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	

27. Type de travaux « énergie » réalisés	
<b>Description</b>	Indique le type de travaux économiseurs d'énergie réalisés. Cette rubrique reprend la codification des travaux économiseurs d'énergie utilisée pour la prime à la réhabilitation. Par conséquent, la valeur encodée dans cette rubrique est toujours « V. Vitrage ».
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	

28. Montant des travaux « énergie » réalisés par une entreprise	
<b>Description</b>	Indique le coût des travaux réalisés par une entreprise (montant factures). <b>Les prix sont exprimés hors TVA.</b>
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

29. Nombre de m <sup>2</sup> réalisés par une entreprise	
<b>Description</b>	Indique le nombre de m <sup>2</sup> réalisés par l'entreprise.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

30. Date de la facture émise par l'entreprise	
<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Date
<b>Remarques</b>	

31. Vitrage	
<b>Description</b>	Indique si le demandeur change uniquement le vitrage (conserve les anciens châssis)
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	



<b>32. Montant déjà octroyé</b>	
<b>Description</b>	Montant déjà octroyé précédemment par la Région wallonne au demandeur au titre de prime pour le remplacement des menuiseries extérieures
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

<b>33. Montant prime</b>	
<b>Description</b>	Montant octroyé pour la prime pour le remplacement de menuiseries extérieures
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

<b>34. Honoraires estimateur</b>	
<b>Description</b>	Lorsque le demandeur a eu recours à un estimateur privé pour déterminer les travaux de réhabilitation à effectuer, cette rubrique indique le montant des honoraires hors TVA de l'estimateur.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

<b>35. Majoration estimateur</b>	
<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

<b>36. Montant octroyé énergie</b>	
<b>Description</b>	Indique le montant de la prime octroyée pour les travaux.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	Les rubriques « Montant octroyés énergie », « Montant primes octroyées » et « Total énergie » contiennent la même information. Cela est dû au fait que la base de données a été conçue pour les primes pour réhabilitation. Dans le cas des primes réhabilitation, les trois rubriques contiennent des informations différentes. Dans le cas de la prime pour le remplacement des menuiseries extérieures, cela revient à encoder trois fois la même information.

<b>37. Montant prime octroyée</b>	
<b>Description</b>	Indique le montant de la prime octroyée pour les travaux.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	Les rubriques « Montant octroyés énergie », « Montant primes octroyées » et « Total énergie » contiennent la même information. Cela est dû au fait que la base de données a été conçue pour les primes pour réhabilitation. Dans le cas des primes réhabilitation, les trois rubriques contiennent des informations différentes. Dans le cas de la prime pour le remplacement des menuiseries extérieures, cela revient à encoder trois fois la même information.

38. Total énergie	
<b>Description</b>	Indique le montant de la prime octroyée pour les travaux.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	Les rubriques « Montant octroyés énergie », « Montant primes octroyées » et « Total énergie » contiennent la même information. Cela est dû au fait que la base de données a été conçue pour les primes pour réhabilitation. Dans le cas des primes réhabilitation, les trois rubriques contiennent des informations différentes. Dans le cas de la prime pour le remplacement des menuiseries extérieures, cela revient à encoder trois fois la même information.

39. Compensation	
<b>Description</b>	Cette rubrique est utilisée uniquement lorsqu'il y a eu <b>précédemment</b> une erreur dans l'octroi de la prime <b>en faveur du demandeur</b> . Elle indique le montant qui sera déduit de la prime actuelle afin de corriger l'erreur précédente.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

40. Ajustement compensation	
<b>Description</b>	Montant réellement payé après déduction de la compensation.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

41. Refus	
<b>Description</b>	Indique que le dossier a été refusé et la raison de ce refus (code). Les codes utilisés sont les suivants : 1. Porte pleine ou menuiseries intérieures 2. Création de logement 3. Démolition, reconstruction 5. Divers travaux (communs, us. Prof., non resid., dans agrand. Non subs.) 6. Montant des travaux inférieur au minimum requis. 7. Trav. Par entreprise non enregistrée, non affiliée au CSTC ou en MOP 9. Plus de 4 mois entre la facture et la demande 10. Non-respect normes techniques 21. Pas droit réel sur logement (c33) 22. Refus visite de contrôle CRL 23. Faux ou usage de faux 24. Droit réel ou facture(s) à une société 29. Divers demandeur 33. Moins de 15 ans d'occupation 39. Divers logement (insalubre, non améliorable, ...) 42. Cumul avec primes réhabilitation antérieures 43. Cumul avec prime 718/818 44. Cumul avec prime v18 (>40 m <sup>2</sup> par période de 4 ans) 45. Cumul avec prime v28 (>40 m <sup>2</sup> par période de 4 ans) 47. Cumul avec prime construction 48. Cumul même travaux autres aides RW (emb., sofwaer, énergie, épuration, ...) 53. Le demandeur renonce (c31)

	54. Demande transférée en v28 57. Rejet d'office 58. Double emploi 99. Divers
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	<b>Il peut y avoir plusieurs codes refus pour un seul dossier</b>

<b>42. Libellé refus</b>	
<b>Description</b>	Indique en toutes lettres la raison du refus du dossier
<b>Type de donnée</b>	Texte
<b>Remarques</b>	<b>Il peut y avoir plusieurs codes refus pour un seul dossier</b>

